

Jusqu’au début des années nonante, les autorités bernoises ont mis de l’eau au moulin de la Question jurassienne en commettant de nombreuses gaffes, y ajoutant souvent force condescendance. Suscitant parfois la révolte, comme dans le cadre des affaires Moeckli ou des caisses noires de sinistre mémoire, elles n’ont fait qu’attiser le désir d’indépendance du peuple jurassien.

## La boulette

Dans le même temps, les meneurs antiséparatistes ne sont pas demeurés en reste, cultivant la technique du « pied dans le plat » avec une rare habileté. Et, à la différence du Gouvernement bernois devenu plus malin et plus prudent, ils ont persévéré dans la niaiserie. A chacune de ces bourdes, le mouvement autonomiste n’a cessé de raviver le sentiment d’insurrection des Jurassiens. Au passage, il s’en est aussi gaussé sans retenue.

Le dernier exemple nous a été donné le 19 septembre 2014 par trois députés de l’ancien district de Courtelary, Manfred Buehler, Francis Daetwyler et Dave von Kaenel, qui ont déposé une motion urgente demandant que toutes les localités désirant recourir au vote communaliste se prononcent le même jour.

Cette intervention parlementaire va clairement à l’encontre des requêtes des communes de Belprahon et de Grandval qui demandent logiquement à pouvoir se prononcer après la ville de Moutier dans le cas où cette dernière accepterait de rejoindre le canton du Jura. Cela a d’ailleurs suscité l’exaspération du maire de Belprahon, évoquant une « ingérence dans les affaires communales. »

Les autorités de Belprahon, de Grandval et de Moutier se sont du reste adressées au Conseil exécutif du canton de Berne – de prime abord favorable à une procédure de vote en cascade si l’on en croit les paroles du vice-chancelier – afin qu’il donne à cette motion la suite qu’elle mérite (le courrier de ces trois communes est intégralement publié en page 4).

Mais là où la démarche des trois Don Quichotte du vallon de Saint-Imier nous amuse, c’est lorsqu’on constate qu’elle pourrait aboutir au scénario tant redouté par le comité de « notre prévôté » qui milite pour le maintien de Moutier dans le Grosskanton. Dans son argumentation, distribuée dernièrement dans les villages de la couronne prévôtoise, ce groupuscule craint comme la peste la possible création d’enclaves jurassiennes si Moutier votait non et que l’une ou l’autre commune de son entourage votait oui.

La requête de MM. Buehler, Daetwyler et von Kaenel est un non-sens. Elle est de nature à détourner la volonté populaire et est contraire aux principes démocratiques. Quels avantages ces trois députés pensent-ils retirer de leur démarche ? A ce stade, elle ne fait qu’entraver une procédure faisant l’unanimité entre les communes demanderesses et le Gouvernement bernois et agacer une partie hésitante de la population.

Ce qu’il y a de bien chez certains probernois, c’est que l’impudence pousse sans qu’on l’arrose. ■

Belprahon, Grandval et Moutier écrivent au Conseil exécutif bernois

# LE JURA LIBRE

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

CH-2800 Delémont 1 JAA • 66° année - N° 2895 • abonnement annuel: 90 fr. • 2 octobre 2014 • Paraît le jeudi

## Citoyen du monde

**Il se dit «citoyen du monde». Quand il regarde le ciel par temps clair, il s’émerveille de l’immensité de l’Univers, de ces milliards de constellations, de nébuleuses, de galaxies, de trous noirs et autres bidules cosmiques, qui lui font apparaître la Terre comme un grain de sable, une poussière. Grâce au télescope de son intelligence, il regarde de plus près notre petite planète: c’est une sphère minuscule, bleutée vue de loin, mais quand on s’en approche, que d’eau! que d’eau !**

**L**’il aime ces océans et veut en préserver la richesse, la diversité, les mystères. Mais voilà que, comme le hunier de Christophe Colomb, il s’écrie: « Terre! Terre!» Il voit alors les continents, leurs immensités désertiques, leurs cordillères, leurs vastes forêts tropicales. Il veut les préserver aussi, car elles sont si profondément belles et variées qu’elles lui inspirent une sorte de piété.

### Même les belles-sœurs

Le zoom de son télescope cérébral continue et se focalise sur les zones habitées par l’homme. C’est une fourmilière grouillante qui bouge, gigote, vibre, se bouscule. Et il se dit: « Ces insectes qu’on appelle humains n’appartiennent-ils pas

tous à la même espèce ? Ne sont-ils pas tous frères ? »

Il pense alors à sa belle-sœur, cette pimbèche attifée comme l’as de pique, qui fourre son nez partout et fait des histoires au sujet de l’héritage d’oncle Henri. Mais il chasse ces idées perturbatrices comme une mouche importune et revient à l’essentiel: nous sommes tous frères, même les belles-sœurs.

### A bas les frontières!

Il s’approche encore du sol et voit les continents. Voilà l’Europe, ce petit appendice de l’Eurasie! Qu’elle est minable! Mais le pire, c’est de la voir divisée en un puzzle ridicule, avec des frontières tarabiscotées qui sinuent au mépris de la logique. Comment ces fourmis peuvent-elles oublier

qu’elles sont, face au cosmos, insignifiantes et semblables ? Comment concevoir, à cette hauteur de vue, le simple concept de frontière ?

Lui vient alors à l’esprit son voisin, ce crétin populiste, bellâtre moustachu et ventripotent, qui s’est arrangé pour que TOUTES les feuilles de sa haie tombent en automne sur son gazon à lui, le citoyen du monde. Il va lui coller une plainte, parce que les concessions au fascisme, on a déjà donné à Munich en 36. Il va bien voir, le beauf à la haie qui déplume !

### A l’aise partout

Mais il reprend ses esprits et son œil de lynx tombe sur la Suisse. Là, pour un citoyen du monde, on atteint l’apothéose de l’absurdité: ce truc minuscule, dans un continent riquiqui, trouve encore le moyen de se subdiviser en vingt-trois mini-poussières de l’Univers. C’en est trop: son esprit puissant refuse de s’attarder sur une chose aussi ringarde.

Lui, il sillonne la planète Terre et se sent à l’aise partout. Il

achète ses chaussettes Armani et ses pulls Lacoste indifféremment à Singapour, Tokyo, Bogota ou Toronto. Il dit: « OK, man, let’s go, fuck you » de Nairobi à Buenos Aires. Il est un citoyen du monde.

### L’authenticité avant tout

Il visite la terre entière, même à ses frais s’il le faut. Ce qui peut arriver. Récemment encore, il a passé une nuit parmi des pygmées du Kalahari (« chez l’habitant ») pour 85 dollars. Ces gens sont incroyablement authentiques et il s’en est fait des amis. Ils ont d’ailleurs échangé leurs numéros de portable. L’an dernier, il était chez des Bouriates de Sibérie, logeant dans une yourte (« chez l’habitant ») pour 78 dollars. Il a assisté à une scène admirablement authentique, où une chamane (caissière au supermarché le jour) est entrée en transe et lui a promis un brillant avenir. Ce qui lui confirma les prédictions d’un sorcier aymara bolivien, où il « logea chez l’habitant », dans une hutte de roseaux époustouflante d’authenticité (64 dollars).

Bon, les amis, en voilà assez ! Nous ne sommes sans doute pas des « citoyens du monde ». Mais nous avons ce petit truc ridicule qui s’appelle un canton, qui est l’expression et le garant de notre authenticité. Et nous aussi, nous logeons « chez l’habitant », d’autant plus que l’habitant, c’est nous.

● Alain Charpilloz

« La déchirure du peuple jurassien, imposée au moment même où le but était atteint, lui est insupportable. »

● Roger Schaffter, « Plaidoyer pour un pays déchiré », Delémont, 1990.

**Prochaine édition  
du *Jura Libre* :**  
**jeudi 23 octobre 2014.**

<http://www.maj.ch>



« Plus on prend de la hauteur et plus on voit loin. » (Proverbe chinois)

..... S O M M A I R E .....  
**RELEVONS LE DÉFI !**  
**À MOUTIER LA SUITE DE L'HISTOIRE: CONFÉRENCE DE PRESSE DU MAJ**  
**ÉCOSSE, AU PAYS DES «CROFTS»**

**PAGE 2**  
**PAGE 3**  
**PAGE 4**

# La fin des illusions

Pour le Gouvernement jurassien, qui avait inscrit le principe de la réunification au centre de ses déclarations antérieures, le choix ne pouvait donc que se porter sur un combat verbal, le rappel incantatoire des principes sacrés, la mise en relief d'actes purement symboliques (les observateurs au Parlement jurassien) ou des demandes de «rapports». Ces démarches ont abouti au Rapport Widmer, puis à l'Accord du 25 mars 1994.

Ce dernier mérite un commentaire spécifique. En premier lieu, il avait pour but de mettre sur la touche les «mouvements de combat», en transférant le dossier à des mains «officielles», donc contrôlables, pour ne pas dire «malléables». Il entraînait l'abandon du principe même «d'Etat de combat» (principe largement fictif étant donné le rapport des forces et la nature des cantons à ce moment-là).

## Blocage définitif

Pour la partie jurassienne, l'argument sous-jacent à l'accord était que le harcèlement du canton de Berne serait remplacé par une tentative de convergence entre le sud et le nord du Jura. L'idée, sincère ou non, était que des contacts intenses, des organismes communs, des institutions partagées modifieraient les opinions dans le Sud, neutraliseraient des préjugés et rendraient plus facile le saut de la réunification. Jean-Marie Moeckli l'a d'ailleurs résumé dans un article qui exposait avec éloquence les illusions répandues dans certains milieux «intellectuels» delémontains:

- La première, c'était de croire que les Bernois laisseraient les choses dériver dans ce sens-là. Il a suffi qu'ils envoient les députés comme délégués à l'Assemblée interjurassienne pour que le blocage soit définitif.
- La deuxième est peut-être plus subtile. En créant des institutions communes où elles étaient souhaitées par les deux parties du Jura, on ne rendait pas la réunification plus facile: on la rendait superflue. Autrement dit, les institutions communes étaient une manière habile d'atténuer les inconvénients de l'éclatement.
- La troisième est apparue plus tard. Avec le temps, chacun s'est installé dans ses nouveaux meubles et s'y est habitué. De son côté, la société dite civile s'est organisée selon ses intérêts ou ses affinités, sans que la frontière cantonale soit une gêne

véritable. De sorte qu'entre les projets bloqués par les cantons respectifs et ceux dont l'utilité n'était pas ressentie, le champ d'activité de l'Assemblée interjurassienne s'est épuisé. Du coup, le citoyen ne voyait plus la nécessité d'un changement de canton. Ceux qui étaient spontanément opposés à la réunification y virent une confirmation de leurs préjugés.

- La dernière erreur – et la plus profonde sans doute – consistait à croire que l'opposition à l'unité du Jura reposait sur des craintes matérielles ou sur un manque de relations personnelles entre citoyens des deux moitiés du Jura. Il fallait une méconnaissance totale du peuple pour y prêter foi.

## Questions en suspens

Après le scrutin de l'an dernier, tout le monde a conclu qu'une page de l'histoire jurassienne s'était tournée, sous réserve de corrections de la frontière à Moutier et à ses environs immédiats. En réalité, ce fut l'avant-dernier acte d'une procédure planifiée dès les années soixante du siècle passé. A partir du moment où le droit international public était rejeté au profit du droit usuel suisse, avec en prime des portes ouvertes aux sécessions, le sort du Jura était scellé.

Il est remarquable que le canton de Berne ait gardé EXACTEMENT les portions de territoire qui ont été submergées par ses nationaux. Partout où les non-Bernois ont conservé la majorité, les citoyens ont décidé de s'en aller, y compris les germanophones du district de Laufon. Quatre districts et demi sur sept ont échappé à Berne et Moutier complètera peut-être «le demi». Compte tenu des conditions qui leur ont été faites, les Jurassiens peuvent être fiers du résultat. Ils ont été vaillants face à la maltraitance qu'ils ont subie.

## Biennois biel-lingues

Il est une interrogation un peu philosophique que je voudrais soulever maintenant. La résistance

des Jurassiens à leur sort a été culturelle (ou «identitaire») dans son fondement, dans sa substantifique moelle. Après les menées infâmes du *Kulturkampf* et les théories pangermanistes ignobles véhiculées par le canton de Berne, les Jurassiens ont senti leur identité menacée. Ils ont trouvé comme parade l'idée de créer un canton suisse.

On peut se poser trois questions à ce propos. La première est de savoir si le combat de la langue n'a pas été gagné indépendamment du tracé de la frontière cantonale. Autrement dit, le sud du Jura, objet d'une germanisation active autrefois, est-il encore menacé, comme ce fut le cas entre 1860 et 1947? Peut-être pas, même si des Biennois *biel*-lingues, parlant indistinctement le dialecte bernois et le français fédéral, débordent sur les communes voisines. Mais le phénomène n'est pas massif et il ne met pas en péril la langue du lieu dans un avenir prévisible.

## Identité collective

La deuxième question qu'on peut se poser, c'est si une structure cantonale est indispensable au maintien d'une identité collective comme la nôtre. Qu'elle en soit un soutien puissant, voilà qui ne fait pas de doute. Mais que sa nécessité soit absolue n'est pas démontré. Après tout, l'italien est encore vivant à Poschiavo.

La troisième consiste à se demander si une identité collective est nécessaire. Nous en sommes convaincus, certes, mais tout le monde n'est pas de notre avis. On peut aussi ne pas s'en soucier, voire souhaiter n'être rien, sinon un atome dans un «grand ensemble», comme dirait Jean-Pierre Graber. Surtout si cet atome occupe un siège au parlement fédéral. Mais ça, c'est une autre histoire...

*Extraits de la conférence de presse du MAJ présentée par Pierre-André Comte, secrétaire général, le dimanche 14 septembre 2014 (certains sous-titres sont de la rédaction).*

LE JURA LIBRE  
OPTIQUE JURASSIENNE

Le Jura Libre  
CP 202 – 2800 Delémont 1

Rédacteur en chef:  
Laurent Girardin

Nombre de parutions  
annuelles: 35

# Relevons le défi!

Aujourd'hui, bien sûr, nos regards se tournent vers Moutier. Chantal Mérillat, nouvelle présidente de notre section prévôtise, vous a chanté l'espoir que nous mettons dans la cité prévôtise. Bientôt, c'est prévu pour 2017, le Jura vivra une nouvelle heure décisive. Le choix jurassien de Moutier, s'il s'impose dans les urnes, aura des conséquences immenses.

L'année prochaine, le mouvement vous proposera une action collective qui montre la solidarité du canton du Jura à l'égard de la cité prévôtise. Nous vous demanderons de nous rejoindre et de participer avec nous à la «déclaration d'amour» que le Jura destina à la ville de Moutier. Dès le premier trimestre de 2015, vous serez sollicités. Soyez dès ce moment-là sur le pont, à nos côtés, et alors, ensemble et d'une même voix, nous dirons à Moutier à quel point elle compte pour nous et à quel point nous mettons en elle les espoirs les plus sincères et les plus légitimes.

Chers amis jurassiens, le 24 novembre 2013, une page s'est tournée. Pour autant, l'histoire reste inachevée. De nouveaux chapitres sont à écrire. Nous ne le ferons mieux qu'en nous retrouvant et en consacrant nos efforts au seul bien commun du Jura et des Jurassiens.

Chers amis jurassiens, les deux ans qui viennent, vous vous en doutez, auront une importance capitale. De



Pierre-André Comte, secrétaire général du Mouvement autonomiste jurassien.

notre capacité à nous réunir dépendra celle d'agir, encore et toujours, en faveur du peuple jurassien et de son droit à la justice. Dès lors, relevons le défi et agissons, pour le bien du Jura!

*Extraits du discours de Pierre-André Comte, secrétaire général du Mouvement autonomiste jurassien, prononcé à l'occasion de la Fête du peuple jurassien le dimanche 14 septembre 2014.*

## Jura-EPFL: convention reconduite

Le canton du Jura et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) viennent de renouveler et d'intensifier leur convention pour valoriser les sciences auprès des jeunes. Pour la période 2015-2018, cet accord a pour objectif la promotion des sciences et la formation scientifique auprès des élèves et des enseignants jurassiens ainsi qu'une meilleure sensibilisation auprès du grand public. Les divers projets prévus permettent également de renforcer les liens entre le Jura et l'EPFL.

Une première convention avait été établie en 2009 et a été renouvelée une première fois en 2010. Compte tenu du succès et de l'intérêt rencontré lors des différentes activités, les deux parties ont décidé de poursuivre et de renforcer leur collaboration mettant en valeur les sciences, la formation scientifique et le savoir-faire technique.

Plusieurs activités concrètes ont ainsi vu le jour depuis 2009, permettant de faire bénéficier les écoles jurassiennes, en particulier la scolarité obligatoire et le lycée, des compétences et des moyens d'enseignement ludiques et innovants de l'EPFL. Les cours destinés en priorité aux filles illustrent également la volonté d'assurer l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans la formation

et la découverte du monde scientifique et technique. Les futurs enseignants sont aussi sensibilisés à ces thématiques par le biais d'une collaboration avec la HEP-BEJUNE.

Au terme de cette présente convention, un bilan est envisagé notamment auprès des premiers écoliers ayant suivi ces cours, cela afin d'évaluer l'éventuel impact de ces démarches dans le choix de leur cursus professionnel.

Par le renouvellement de cet accord, le canton du Jura et l'EPFL entendent, ces prochaines années, confirmer les échanges existants. De nouvelles pistes de partenariats dans le domaine de la formation, pour les aspects scientifiques et techniques, sont aussi étudiées, en collaboration notamment avec le tissu industriel jurassien.

## ET TOUT CECI EST VRAI

Au mois de juin 2014, la ville de Bienne ne comptait que 25 % de places d'apprentissages occupées par des francophones pour une population de langue maternelle française d'environ 40 %. Le Conseil du Jura berné et le Conseil des affaires francophones s'en inquiètent et souhaitent plus de places d'apprentissages en français à Bienne. Comment ces institutions sans pouvoir vont-elles résoudre le problème? On se le demande...



La foule chante la «Rauracienne» lors de la 67<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien, le 14 septembre 2014 à Delémont.

# A Moutier la suite de l'histoire

**On comprendra que la 67<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien devait être l'occasion de rappeler cette période capitale de l'histoire du Jura. S'en remémorer les faits saillants et les intégrer dans l'analyse de ce qui s'est passé le 24 novembre 2013 permet de tourner lucidement la page. Au reste, et aussi profond que le sentiment d'injustice soit ancré, la nostalgie, qui vient quand le présent n'est pas à la hauteur des promesses du passé, n'est pas bonne conseillère.**

**N'**en restons ni aux regrets ni aux récriminations et regardons haut, vers les issues possibles et différées de la Question jurassienne pour commencer vers ses développements immédiats.

Le « vote communaliste », tel qu'il est prévu par la Déclaration du 20 février 2012, constitue l'étape ultime d'un processus marqué par la netteté de l'opposition entre le peuple jurassien et la majorité électorale du Jura méridional. L'attention, tout naturellement, se porte sur l'avenir de la ville de Moutier. Dirigée par une majorité autonomiste depuis trente ans, la cité prévôtoise est à un tournant de son histoire. Forte des expériences du passé, elle est en situation de choisir son destin en toute connaissance de cause. Le Conseil municipal a soumis sa « feuille de route » aux autorités cantonales bernoises et jurassiennes, qui l'ont approuvée. Si les exigences légitimes de la ville sont respectées, alors les Prévôtois pourront se déterminer sereinement, dans le sens de leurs intérêts propres et de l'intérêt général. « Moutier, cœur de Jura », tel est son slogan affiché sur les murs. Considérons plus que jamais que Moutier est le cœur DU Jura, tant la ville est au centre du projet visant, à terme, à restaurer l'unité de la patrie jurassienne. Je le répète, Moutier fera son choix librement. Comme on peut l'imaginer, le Mouvement autonomiste sera là, donnant son appui et participant au débat public auquel il sera convié.

## Unité de la Prévôté

Les récentes annonces des communes de Grandval et de Belprahon, auxquelles s'ajoutent plusieurs appels analogues sortis de l'enceinte d'autres municipalités de la couronne et au-delà, tout cela ajoute à la volonté de la région de se renforcer au gré de l'orientation étatique qu'adoptera

la ville de Moutier. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de voir émerger le désir d'unité de la Prévôté. L'histoire se souvient toujours de ses premiers pas. Moutier est appelée à en retrouver la trace, non en se « rattachant » (terme inapproprié) au canton du Jura, mais en réalisant par son adhésion à l'Etat jurassien le vœu intime d'une communauté humaine que de fâcheux contretemps ont annihilé au cours des âges.

Les Prévôtois ont leur destin en main. Du choix de la ville dépend son émergence et son rayonnement dans un contexte régional recalibré à son avantage. Dotée de moyens politiques décuplés pour œuvrer à son développement économique, elle ne pourra que mieux s'assurer de conserver sa force d'attraction sur un Jura méridional plongé dans la contradiction d'une absence totale de pouvoir.

## Solidarité avec Moutier

Au-delà d'un appui sans faille à la cité prévôtoise, le Mouvement autonomiste alimentera une réflexion active dans la République et Canton du Jura, liée aux intérêts réciproques d'un mariage avec Moutier. En même temps, il puisera son inspiration dans le vote des Jurassiens du Nord du 24 novembre 2013, par lequel ils ont massivement accepté de renoncer à leur propre souveraineté pour la partager avec les districts demeurés sous juridiction bernoise. Tirant la plus grande énergie de ce mouvement de générosité il proposera, en 2015, aux habitants du Jura-République de manifester de manière spectaculaire leur solidarité avec la cité prévôtoise. La forme de cette action n'est pas définitivement arrêtée, mais la décision de principe est prise. A travers une pétition ou toute démarche similaire à mettre en place en concertation avec les autorités, les forces politiques et les associations, le mouvement consa-

crera toutes ses ressources à cette action. « Bienvenue à Moutier », tel en sera le titre. « Réservez l'accueil le plus chaleureux et le plus généreux aux Prévôtois dans le giron cantonal jurassien ! », tel en sera le mobile.

## Conclusion

Le 24 novembre 2013, le ciel est tombé sur la tête de nombreux Jurassiens. Face à un verdict contraire, nous avons ressenti une légitime déception. Nous avons crié au vol. Puis, passé le temps du découragement – il fut réel – notre mouvement et ses militants ont procédé à l'analyse d'une situation enfouissant pour longtemps notre objectif de reconstituer l'unité du Jura. Le bon sens et la lucidité nous conviaient à cet exercice et nous l'avons accompli avec la sagesse requise.

Le mouvement autonomiste s'est fait une raison. Non qu'il abandonne son idéal de toujours, il n'en sera jamais question aussi longtemps qu'il existera. Il assumera en toute circonstance ses responsabilités, la première étant de trouver une suite à l'histoire pour un temps interrompue, marquée d'un revers et d'une injustice d'une extrême gravité en regard des espoirs nourris depuis le 23 juin 1974. La nostalgie, disions-nous, est mauvaise conseillère. Nous n'y cédon pas. A l'esprit de revanche non plus, même si, parfois, la virilité de nos mots le laisse penser. N'est-il pas dans notre héritage de défendre les intérêts du Jura avec la plus grande vigueur ?

## Une cause juste ne meurt pas

Le 24 novembre 2013 est passé, tournons-en la page. Il nous faut

reconstruire un projet. Moutier en sera la tête de pont, et nulle autre préoccupation ne nous distraira des devoirs et des exigences qui en découlent.

En un temps où ressurgit le droit d'autodétermination des peuples en Europe – nous ne pouvons ce jour ne pas manifester notre sympathie à l'égard des Ecosais et des Catalans –, au moment où l'Etat cantonal, quel qu'il soit, s'interroge sur sa capacité de résistance aux forces centralisatrices qui en minent les fondements, à l'heure où se dessillent les yeux sur la déstructuration d'une société civile en mal de repères existentiels, combien d'utopies reste-t-il à réaliser ? Quel espoir raviver dans le cœur de ce peuple où nous ont placés la nature et le hasard des lieux ? En voyage aux pays des Pictes, le député péquiste Bernard Drainville a invité les Québécois à s'inspirer de la question référendaire écossaise. « L'indépendance, dit-il, est une idée vivante, moderne, pertinente au temps présent et qui répond aux défis d'aujourd'hui. » Selon lui, rien n'est jamais perdu définitivement. Une cause juste ne meurt pas. Celle qui nous incite à nous remettre en question, à réévaluer notre appréhension du problème puis à proposer les pistes conduisant à son issue, cette cause-là ne peut être que positive et honorable. L'histoire du Jura dans sa quête de liberté et de justice est inachevée. Combien faudra-t-il de générations pour lui donner la suite qui convient ? Nul ne le sait, l'essentiel étant de la glorifier à travers des idées qui en illuminent le cheminement.

*Extraits de la conférence de presse du MAJ présentée par Pierre-André Comte, secrétaire général, le dimanche 14 septembre 2014 (certains sous-titres sont de la rédaction).*

## Echos de la Fête du peuple

# Quand le vin est tiré...

**A l'occasion de la dernière Fête du peuple jurassien, nous avons glané ça et là quelques remarques parmi les nombreux militants présents. Lors de l'apéritif officiel, cette interrogation nous a interpellés : « Pourquoi, lors de chaque réception, nous sert-on invariablement du vin valaisan, voire étranger, alors que le Jura possède son propre vignoble, dans le canton comme dans le Jura-Sud ? »**

**S**ans vouloir dénigrer le vin valaisan, il est vrai qu'on pourrait veiller à faire honneur aux crus locaux lors des manifestations jurassiennes. Et ne jouons pas la pingrerie en avançant des arguments économiques. D'ailleurs, les prix, ça se négocie, bon sang !

Cette remarque vaut bien entendu également pour les repas officiels : ce n'est pourtant pas difficile d'ajouter du « Neuvillois » ou du « Jurassien » à la carte des vins. D'autant que maints convives payeront sans doute volontiers un ou deux francs de plus pour boire « local ».

Dernière petite remarque entendue au sujet du badge de la 67<sup>e</sup> Fête du peuple : Pourquoi avoir indiqué le prix sur l'objet ? Certains y ont vu une dévalorisation et un manque de respect envers celles et ceux qui lui attribuent une grande valeur sentimentale. D'autres, occupés à boire du vin valaisan, n'y ont vu que du feu... Santé !

**P.-S.** Et grand merci aux organisateurs et aux nombreux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette 67<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien !

## Carnet noir

# Décès de Dominique Molinari

**La fédération de Courtelary du Mouvement autonomiste jurassien nous a appris récemment le décès de Dominique Molinari, ancien membre du comité de la section de Sonceboz et frère de Daniel, chez qui se tiennent les comités de fédération.**

**C'est un cancer foudroyant qui a emporté ce fidèle militant de la cause jurassienne dans sa 59<sup>e</sup> année. Le Jura Libre et le Mouvement autonomiste jurassien présentent leurs condoléances à la famille de Dominique Molinari ainsi qu'à ses proches.**

## Vote communaliste

# Conseil fédéral interpellé

**Le conseiller national jurassien Pierre-Alain Fridez a interpellé le Conseil fédéral le 22 septembre dernier sur la problématique des votes communalistes « en cascade » que refusent d'envisager trois députés probernois du Jura-Sud.**

**Pierre-Alain Fridez considère qu'au vu de l'évidente communauté de destin qui lie Grandval et Belprahon avec Moutier, la revendication de connaître le choix de Moutier avant que d'autres communes se prononcent est légitime.**

**Pour le conseiller national jurassien, la motion urgente des trois députés du vallon de Saint-Imier aboutit « au risque aberrant de voir, en cas de vote en faveur du statu quo à Moutier, une petite commune isolée opter seule pour son rattachement au canton du Jura. » Il demande donc au Conseil fédéral de livrer son appréciation sur ces récents développements et d'indiquer s'il est disposé à intervenir sur la question.**



*Drapeaux jurassiens au vent à l'occasion de la 67<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien, le 14 septembre 2014 à Delémont.*



**HOTEL DE LA GARE MOUTIER**

Immoresto Sarl  
Avenue de la gare 19  
2740 Moutier  
Tél: 032 493 10 31  
Fax: 032 493 14 11  
E-Mail: hlmoutier@hotmail.com

Ouvert 7/7



Jura – Québec

## Inauguration de l'horloge



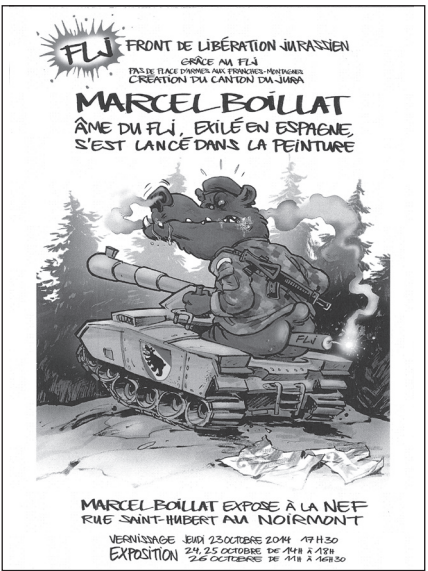
*L'horloge jurassienne trône désormais dans les jardins de l'Hôtel de Ville de Québec.*

L'horloge offerte en 2008 par la République et Canton du Jura à la ville de Québec pour son 400<sup>e</sup> anniversaire a été inaugurée le vendredi 19 septembre dernier. Elle est désormais visible dans son nouvel écrin situé au cœur de la nouvelle place publique voisine de l'Hôtel de Ville de la cité des bords du Saint-Laurent.

L'inauguration a eu lieu en présence d'une importante délégation du canton du Jura. Le président du Gouvernement jurassien, Charles Juillard, a relevé que l'horloge, fruit de six ans d'efforts, a été construite pour durer et il a formé le vœu que l'amitié qui relie Québécois et Jurassiens s'inspire à jamais de cet exemple. Il a ajouté: «Nous avons illustré en direct ce que le Jura et la Suisse sont capables de faire.»

Pour le maire de Québec, Régis Labaume, l'imposante horloge inaugurée dans les jardins de l'Hôtel de Ville est appelée à devenir une icône du Québec. A propos des liens d'amitié entre le Jura et la Belle Province, il a déclaré à nos confrères du *Quotidien Jurassien*: «Nous sommes des parents de culture francophone. On est très fier et j'aimerais remercier toute la population du Jura.»

Le concepteur de la pièce unique, le célèbre horloger des Breuleux Richard Mille, a pour sa part évoqué le «Big Ben de Québec» en allusion à la célèbre horloge de la tour du Parlement londonien. Dans *Le Journal du Québec* du 21 septembre 2014, nous pouvions lire ces propos d'une habitante de Québec: «Elle est super belle. C'est un bijou d'ingénierie. C'est le génie humain personnifié.»



# Pleins feux sur Moutier

Si Berne avait un jour eu pour dessein de donner à la région jurassienne restée sous son joug le statut particulier qu'elle mérite, il est désormais clair que cela ne se fera pas. La population l'a bien compris, il n'y a plus rien à attendre de la politique cantonale bernoise. Les marques laissées dernièrement sur les bornes marquant ici et là la distance à Berne dans la région en sont la preuve. Les regards sont désormais tournés vers Moutier, et c'est avec la cité prévôtise que la proximité politique se mesure désormais.

La ville va pouvoir décider de la route qu'elle souhaite prendre pour son avenir. D'un côté, la main tendue, offerte par le canton du Jura. De l'autre, le statu quo. Dans ces quelques mots se trouve déjà l'ébauche d'une réponse: voter oui c'est oser. Il ne devrait d'ailleurs pas être trop difficile de se décider entre un «pas grand-chose» à soi et un «nettement plus» tu l'auras: le canton de Berne n'a plus rien à offrir à sa région francophone. L'argument rabâché par les antiséparatistes durant la campagne de novembre passé, à savoir le pont bilingue entre les Romands et les Alémaniques, n'a plus de sens puisque la Berne cantonale ne veut plus subventionner ce bilinguisme coûteux.

### Ne pas s'encombrer de remords

Moutier n'a rien à gagner à rester bernoise. Pour peu que nous fassions connaître ces arguments à la population de la ville, le vote devrait s'avé-

rer gagnant. Comme ce fut d'ailleurs le cas le 24 novembre. Remarquons à ce sujet que les habitants de la Prévôté ont su faire confiance à leurs autorités municipales autonomistes. C'est clairement une preuve du respect que l'administration actuelle a su s'attirer. Le résultat du vote aurait été très différent si les partis de la place n'avaient pas montré leur capacité à gérer les affaires de la ville avec compétence. Il est plus facile d'accepter les enjeux d'un grand projet si l'on fait confiance à celui qui le promeut et l'exécutera.

### Perspectives enthousiasmantes

La ville est tout à la fois la meilleure candidate à l'autonomie et en bonne position pour l'obtenir. La feuille de route se dessine d'ailleurs. Il sera désormais nécessaire de mettre au point ce qu'il adviendrait précisément après un scrutin positif. Le canton du Jura est bien placé pour faire un geste, mais il lui appartient

## Ecosse, au pays des «crofts»

**Cet habitat dispersé et parfois crevotant, qui donne certes une grandeur inouïe au paysage, demeure comme un monument à l'une des périodes les plus cruelles de l'émigration européenne. Le drame des Highlands remonte au XIX<sup>e</sup> siècle, lié à un régime de propriété foncière qui s'est maintenu jusqu'à nos jours. Un petit nombre d'aristocrates et de nantis possèdent encore non pas des domaines mais des territoires. A une date récente, lord Lovat était seigneur et maître de 80000 hectares, quelque peu gêné aux entournures par de nouvelles lois foncières, sociales et agricoles. La duchesse de Westminster: 70000 hectares. La comtesse de Sutherland: 60000 hectares. Certaines familles nobles ont vendu à des industriels plus riches qu'elles.**

Tout voyageur traversant cette partie de l'Ecosse entend parler des *clearances* et constate leur résultat. Expliquons ces événements historiques par un exemple. Nous trouvons, vers 1860, un aristocrate détenant en biens héréditaires une bonne portion d'Ecosse dont chaque habitant doit s'acquitter d'une redevance. Il calcule. Ces paysans-montagnards, crottés, primitifs et buveurs, ne cultivent et n'élèvent pas plus qu'ils ne consomment en famille. Ils ne disposent pas d'argent liquide. Ils paient mal. Or la recherche agricole, à la pointe du progrès, signale les mérites d'un nouveau mouton, le *cheviot*, qui résiste aux intempéries et donne une excellente laine. Le propriétaire compare le revenu qu'il touche des villageois à ce qu'il pourrait tirer de la nouvelle option ovine. Décision est prise de vider les vallées, oui, de chasser leurs habitants et d'y mettre du mouton sous la garde d'éleveurs spécialisés venus du sud.

Fiction? Cas exceptionnel? Non, hélas. C'est ainsi que bien des régions des Highlands furent nettoyées, *cleared*, par la persuasion, l'aide à l'émigration outre-mer, la bastonnade et finalement par l'incendie des fermes. Villages rasés dont j'ai vu encore quelques traces à l'intérieur du pays.

Ainsi le mouton devint-il le prince frisé de ces territoires solitaires. Et les gens? On leur construisit ces petites maisons de pierre dispersées le long de la mer, ces *crofts* qui permettent de subsister mais non de vivre. La population a dû partir, comme de beaucoup de régions pauvres d'Europe, mais avec plus d'amertume. Et ceux qui restaient? Chercher un emploi, gagner de l'argent. Trouver de quoi payer la redevance. Celle-ci n'a disparu ni du droit ni des mœurs. Elle s'est seulement dévaluée. Elle ne représente plus, dernière relique du Moyen Age qu'une ou deux livres par an, et ne suffit même plus à rémunérer l'avocat qui la perçoit pour le *laird*. Les temps sont durs pour les aristocrates. (...) Je médite sur ce pouvoir exorbitant et féodal, qui survit sans plus faire la fortune des propriétaires. Je me demande si les Anglais, au moment de l'absorption de l'Ecosse, n'ont pas concédé, puis maintenu ces privilèges aux lords pour les dissuader de prendre la tête de nouveaux mouvements de révolte, pour éviter toute résurgence nationaliste dont ces puissants personnages auraient pu, selon la tradition, être les meneurs.

*Extrait de Bertil Galland, «Le Nord en Hiver», 24 heures et Payot, 1985.*



Clément Piquerez, animateur principal du Groupe Bélier.

de décider ce qu'il est opportun de mettre en jeu. La création d'une nouvelle Constitution n'est d'ailleurs pas exclue. Les perspectives seraient alors idéales pour les deux parties: le canton pourrait profiter de l'occasion pour intégrer les outils du nouveau millénaire dans une Constitution ultramoderne et à même de relever les défis à venir.

Une chose est sûre: les défis ne manquent pas pour les militants

comme nous qui souhaitent que Moutier rejoigne le Jura. Le meilleur pari pour nous tous est de montrer à quel point les enjeux sont cruciaux et les perspectives enthousiasmantes pour la Prévôté.

*Extraits du discours de Clément Piquerez, animateur principal du Groupe Bélier, prononcé à l'occasion de la Fête du peuple jurassien le dimanche 14 septembre 2014 (les sous-titres sont de la rédaction).*

## Belprahon, Grandval et Moutier écrivent au Conseil exécutif

Les communes de Belprahon, de Grandval et de Moutier n'admettent pas qu'on porte atteinte à leur autonomie. Leurs exécutifs ont réagi en s'adressant au Conseil exécutif du canton de Berne. Cette intervention fait suite à la motion déposée récemment par trois députés et, préventivement, aux intentions plus ou moins affirmées du Conseil du Jura berné.

Nous publions, ci-dessous, la lettre envoyée par ces trois communes.



En préambule, nos exécutifs tiennent à saluer la manière exemplaire avec laquelle le Conseil-exécutif traite le dossier lié au second volet de la Déclaration d'intention du 20 février 2012. Nous sommes particulièrement sensibles au respect des principes démocratiques fondamentaux (séparation des pouvoirs, autonomie communale) dont fait preuve le gouvernement.

Si nous reconnaissons qu'il appartiendra au Grand Conseil de se prononcer *in fine* sur un projet de loi instituant une base juridique qui permette à nos populations respectives de se prononcer démocratiquement aux conditions que nous avons requises, nous considérons qu'à ce stade, la préparation de ces nouvelles dispositions incombe au gouvernement et aux communes directement concernées. À notre sens, ni les députés, ni le Conseil du Jura bernois, qui pourront se prononcer ultérieurement, n'ont à s'immiscer dans la procédure en cours.

Aussi regrettons-nous vivement que, sans même nous consulter ou nous entendre, trois députés aient déposé une motion qui tente d'imposer aux éventuelles consultations communales un cadre et des conditions qui nous disconviennent, qui ne sont même pas prévues dans la Déclaration d'intention du 20 février 2012, qui compliquent le processus envisagé et qui sont clairement de nature à détourner la volonté populaire.

**Nous dénonçons avec fermeté cette ingérence tonitruante de parlementaires dans les affaires de nos communes. Cette tentative de court-circuiter le traitement formel de ce dossier politique délicat constitue à nos yeux une violation grave de l'autonomie communale.**

Aussi prions-nous le Conseil-exécutif de donner à cette intervention parlementaire la suite qu'elle mérite, à savoir un rappel, à l'adresse de ses auteurs, des règles élémentaires du bon fonctionnement de notre système démocratique. Quant au fond de la motion (simultanéité des votes), nous nous y opposons fermement pour les raisons que vous connaissez. Nous partageons ainsi l'avis que vous avez exprimé en réponse à l'interpellation Graber du 30 avril 2014. Une telle pratique (simultanéité) pourrait en effet «s'avérer contre-productive, ne serait-ce que parce qu'elle induirait par exemple le fait qu'une commune se retrouve isolée de par la décision prise par les autres communes».

En vous remerciant de prendre en compte notre position avec toute l'attention voulue et en nous tenant à votre disposition pour un développement ultérieur, nous vous adressons, Madame la Présidente, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Monsieur le Chancelier, l'assurance de notre considération distinguée.

## ET TOUT CECI EST VRAI

Lorsque, dernièrement, le peuple écossais a refusé l'indépendance à 55,3 %, tous les médias ont évoqué une large victoire du non et une différence sans appel.

Après le 24 novembre 2013, lorsque la ville de Moutier a accepté à 55,4 % le projet de construction d'une nouvelle entité romande, beaucoup de médias ont évoqué une maigre victoire du oui et une différence ténue. Cherchez l'erreur...

\*\*\*

Trois députés probernois du district de Courtelary, Francis Daetwyler, Manfred Buehler et Dave von Kaenel, ont déposé une motion urgente pour demander que les votes de toutes les communes qui auront souhaité pouvoir se prononcer sur leur appartenance cantonale aient lieu en même temps. C'est très exactement le scénario que redoute le groupe «notre Prévôté» qui va militer pour le maintien de la ville de Moutier dans le giron bernois... Continuez de chercher l'erreur...